

## Communiqué de presse

### bpost invite ses actionnaires à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires

---

Le Conseil d'Administration de bpost SA (la « Société ») invite les actionnaires à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **mercredi 11 mai 2022 à 10h** (heure belge) au BluePoint Brussels Conference & Business Centre, Bd. A. Reyers 80, 1030 Bruxelles (Belgique).

Les documents suivants sont disponibles sur le site internet de la Société (<https://bpostgroup.com/investors/governance/shareholders-meetings>):

- l'avis de convocation ainsi que l'agenda de l'Assemblée ;
- le formulaire de procuration ;
- le formulaire de vote par correspondance ;
- les documents mis à disposition des actionnaires concernant les points à l'agenda de l'Assemblée.

Un plan d'accès au lieu de l'Assemblée est disponible sur le site internet de la Société. Les personnes participant à l'Assemblée sont invitées à se présenter à partir de **9h (heure belge)** en vue de remplir les formalités d'enregistrement.

Les actionnaires peuvent également choisir (i) de participer à distance par l'intermédiaire d'un moyen de communication électronique mis à la disposition par la société: la plateforme Lumi, accessible via [www.lumiagm.com](http://www.lumiagm.com) ou (ii) de voter à l'avance par procuration ou par correspondance.

Pour plus d'informations sur l'organisation de la réunion numérique, veuillez vous référer aux dispositions pratiques ci-dessous, aux informations disponibles sur [www.lumiagm.com](http://www.lumiagm.com), ainsi qu'à toute information complémentaire que la Société pourrait fournir à cet égard sur son site internet (<https://bpostgroup.com/investors/governance/shareholders-meetings>).

La Société n'autorisera un accès physique à l'AGO que dans la mesure où cela serait autorisé au moment de l'AGO et à la lumière des mesures applicables relatives aux réunions physiques, et toujours en tenant compte des recommandations des autorités belges et des considérations de santé et de sécurité. En fonction de l'évolution de la situation sanitaire et des mesures applicables dans les semaines à venir, la Société pourrait communiquer d'avantage sur l'organisation et la participation à l'AGO sur le site Internet de la Société (<https://bpostgroup.com/investors/governance/shareholders-meetings>).

Les actionnaires ne pourront participer à l'Assemblée Générale Ordinaire qu'avec le nombre d'actions qu'ils détenaient à la **Date d'Enregistrement**, i.e. le **27 avril 2022** à 24h00 (minuit - heure belge), et pour lequel ils ont indiqué leur intention de participer à l'Assemblée Générale Ordinaire, sans qu'il ne soit tenu compte du nombre d'actions qu'ils détiennent le jour même de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les actionnaires doivent faire connaître leur intention de participer à l'Assemblée Générale Ordinaire au plus tard le **5 mai 2022**.

Toute question relative à cette Assemblée Générale Ordinaire peut être envoyée à [GeneralMeeting@bpost.be](mailto:GeneralMeeting@bpost.be).

Si et dès qu'il y aura lieu de le faire, d'autres communications seront faites au marché et publiées sur le site internet de bpost (<https://bpostgroup.com/investors/governance/shareholders-meetings>).

Les journalistes seront informés en temps utiles des options possibles pour suivre l'Assemblée Générale Ordinaire. N'hésitez pas à manifester votre intérêt dès à présent en envoyant un e-mail à [servicepresse@bpost.be](mailto:servicepresse@bpost.be).

Pour plus d'informations:

Antoine Lebecq T. +32 2 276 2985 (IR)

[bpostgroup.com/investors](https://bpostgroup.com/investors)

[investor.relations@bpost.be](mailto:investor.relations@bpost.be)

Laura Cerrada Crespo T. +32 470 90 61 53 (Media)

[laura.cerradacrespo@bpost.be](mailto:laura.cerradacrespo@bpost.be)